KEREN FINANCE

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit :.....**KEREN 2032 C**
ISIN du produit : **FR0014013NN3**
Initiateur du PRIIPS : .....**KEREN FINANCE, agréé en France sous le numéro d'agrément GP01-001 et réglementé par l'AMF**
Site Web de l'initiateur du PRIIPS : .....**www.kerenfinance.com**
Appelez le 01.45.02.49.00 pour de plus amples informations .....
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Keren Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés :..... .....**20/10/2026**

En quoi consiste ce produit ?

Type : OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE constitué sous forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)
Durée de vie de l'OPC : Le fonds a été créé le **04/12/2025**pour une durée de 99 ans.
Objectifs : L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais annualisée supérieure à 4%, sur la durée comprise entre la création du Fonds le **04/12/2025** et la dernière VL de l'année 2032 (vendredi 31 décembre 2032). Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture éventuelle (y compris la couverture du risque de change) et des frais de gestion. Il est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et il n'est en aucun cas garanti. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que : 1/ la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné 2/ il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue 3/ que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint.
Préalablement à la date du 31 décembre 2032, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.
La stratégie d'investissement consiste à gérer, de manière discrétionnaire, un portefeuille diversifié de titres de créances et d'instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs du secteur privé, public ou souverain, sans contrainte de notation. La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt autorisée est comprise entre 0 et + 7. A titre complémentaire, il peut être exposé aux obligations hybrides, aux obligations convertibles et aux actions issues d'une conversion de ces obligations convertibles ou issues de restructuration d'obligations. Une stra tégie discrétionnaire de couverture des risques actions, de taux et de change pourra être mise en place.
La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.
Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2032 et sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci.
L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
■ **de 70% à 100% en instruments de taux, du secteur privé, public ou souverain, de toutes notations ou non notés et de toutes zones géographiques dont :**

- **de 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs à haut rendement (dits « high yield** », susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important**)** selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notée. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. En cours de vie du FCP, les titres de créances et instruments du marché monétaire auront une date d'échéance, ou une date de rappel anticipé, qui ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2033.
- **de 0% à 10% sur les marchés des obligations hybrides,** de toutes notations ou non notés, de tous secteurs et de toutes zones géographiques. La date d'échéance, ou de première date de rappel anticipé par l'émetteur, ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2033.
- **de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles**, de toutes notations, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, et/ou sur les marchés actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs, de toutes zones géographiques, pouvant uniquement être issues d'une conversion d'obligations convertibles ou d'une restructuration d'une obligation en cas de défaut notamment, et n'ayant pas vocation à être conservées à l'actif. Le risque sur les marchés actions, découlant de la conversion potentielle d'obligations convertibles, ne dépassera pas 10% de l'actif.

L'exposition cumulée aux pays émergents et aux pays hors OCDE est de 10% maximum de l'actif. Le risque de change sur des devises hors euro est de 20% maximum de l'actif. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, taux, monétaire) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

L'OPCVM est investi : 1/ En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions 2/ Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger (qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement), en fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et en FIA français ou européens, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par KEREN FINANCE ou d'autres sociétés de gestion. Il peut également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change. L'utilisation de dérivés ne doit à aucun moment entraîner un cumul des expositions représentant plus de 120% de l'actif du fonds.
- Dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, acquisition et cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Investisseurs de détail visés : Ce produit est à destination de tous souscripteurs, recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du produit. Ce produit s'adresse aux investisseurs qui ne prévoient pas de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (la dernière VL de l'année 2032 soit le vendredi 31/12/2032), tout en acceptant le risque de variation de la valeur liquidative inhérent aux marchés de taux, d'actions et de changes concernés. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il leur présentera également les risques potentiels.
Dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM) - 4 rue Frédéric-Guillaume RAIFFEISEN - 67000 – STRASBOURG
Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse.
Informations complémentaires : Le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement aux porteurs en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : KEREN FINANCE - 12 bis, place Henri Bergson - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur notre site internet www.kerenfinance.com.
Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.
Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées, lorsque la donnée est disponible, et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse wwww.kerenfinance.com
US Person : Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque – SRI

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit jusqu'à son échéance, le 31 décembre 2032. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Ce produit a été catégorisé dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.
Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau bas et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.
Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Risque lié aux titres évalués comme « spéculatifs » : Selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation, ces titres présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie correspond au risque de perte encourue en cas de défaillance d'une contrepartie à une opération financière avant son dénouement définitif. Il concerne notamment les opérations de gré à gré, les opérations temporaires sur titres et les garanties financières. Ce risque est susceptible d'affecter la valeur liquidative de l'OPCVM.
Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.
Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire, et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : Jusqu'à la date d'échéance du produit (31/12/2032) Exemple d'investissement : 10 000 €uros		**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous partez à l'échéance du produit (31/12/2032)**
Scénarios *(Montants en EUR)*			
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**		
Scénario de tension	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**8 220 €**	**7 270 €**
	Rendement annuel moyen	-17,83%	-4,45%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**8 790 €**	**10 140 €**
	Rendement annuel moyen	-12,14%	-0,20%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**10 280 €**	**11 020 €**
	Rendement annuel moyen	2,78%	1,40%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**11 110 €**	**12 950 €**
	Rendement annuel moyen	11,12%	3,76%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2016 et septembre 2023
Scénario Intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2015 et février 2022
Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2013 et décembre 2020
Ces scénarios ont été calculés d'après un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Keren Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Keren Finance. En cas de défaillance de Keren Finance, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux ci-dessous présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement de 10 000 euros et pour différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Exemple d'investissement :	10 000 €uros	
Coûts au fil du temps	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous partez à l'échéance du produit (31/12/2032)**
Coûts totaux	196 €	1 638 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,96%	2,03%

(*) Indique dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 3,43% avant déduction des coûts et de 1,40% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Composition des couts			Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
	Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion fin. & autres coûts	1,33% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	133 EUR
	Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera selon les montants que nous achetons et vendons.	12 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	15% TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée du fonds de 4%. La période de cristallisation s'étend du 01/01 au 31/12 de chaque année (hormis 1er exercice qui s'étend de la date de création du fonds au 31/12/2026). Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation du coût global ci-contre comprend la moyenne des 5 dernières années.	51 EUR

Combien de temps dois-je conserver mon investissement, et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est jusqu'à la date d'échéance du produit (le 31/12/2032). Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme. Vous devez être prêt à rester investi jusqu'au 31 décembre 2032. Votre investissement est récupérable à tout moment, les délais de traitement sont mentionnés dans les « conditions de souscriptions et de rachats » en 2è page de ce document. Aucun frais de sortie ne vous sera facturé par Keren Finance.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur www.kerenfinance.com.

La société de gestion a également mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative («Swing Pricing») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs. Ainsi, La VL peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le «swing factor») lorsque, à une date donnée, le total des souscriptions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute réclamation concernant le produit ou le producteur peut être soumise à Keren Finance en nous contactant via notre site internet www.kerenfinance.com ou en écrivant à l'adresse suivante : Keren Finance - Service Conformité – 12 bis, Place Henri Bergson 75008 Paris ou par e-mail à reclamation@kerenfinance.com.

Autres informations pertinentes

- Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- SFDR : Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet https://www.kerenfinance.com/fr/esg.

KEREN
FINANCE

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLES (DIC)

Le présent Document d'Informations Clés contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit : ..... **KEREN 2032 I**
ISIN du produit : **FR0014013NO1**
Initiateur du PRIIPS : ..... **KEREN FINANCE, agréé en France sous le numéro d'agrément GP01-001 et réglementé par l'AMF**
Site Web de l'initiateur du PRIIPS : ..... **www.kerenfinance.com**
Appelez le 01.45.02.49.00 pour de plus amples informations .....
L'Autorité des Marchés Financiers (AMF) est chargée du contrôle de Keren Finance en ce qui concerne ce document d'informations clés
Date de production du document d'informations clés :..... **20/10/2026**

En quoi consiste ce produit ?

Type : OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE constitué sous forme d'un Fonds Commun de Placement (FCP)
Durée de vie de l'OPC : Le fonds a été créé le 04/12/2025 pour une durée de 99 ans.
Objectifs : L'OPCVM a pour objectif de gestion la recherche d'une performance nette de frais annualisée supérieure à 4,50%, sur la durée comprise entre la création du Fonds le 04/12/2025 et la dernière VL de l'année 2032 (vendredi 31 décembre 2032). Cet objectif de gestion tient compte de l'estimation du risque de défaut, du coût de la couverture éventuelle (y compris la couverture du risque de change) et des frais de gestion. Il est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion et il n'est en aucun cas garanti. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que : 1/ la performance indiquée dans l'objectif de gestion du Fonds ne comprend pas l'intégralité des cas de défauts et repose sur des estimations au regard des hypothèses de marché arrêtées à un instant donné 2/ il existe un risque que la situation financière réelle des émetteurs soit moins bonne que prévue 3/ que ces conditions défavorables (ex : défauts plus nombreux, taux de recouvrement moins importants) auront pour conséquence de venir diminuer la performance du fonds. L'objectif de gestion pourrait alors ne pas être atteint. Préalablement à la date du 31 décembre 2032, la société de gestion optera, en fonction des conditions de marché qui prévaudront, soit pour la reconduction d'une stratégie d'investissement similaire avec un nouvelle date cible d'échéance, soit pour la fusion du fonds avec un autre OPCVM, soit pour la liquidation du fonds, sous réserve d'agrément par l'AMF.

La stratégie d'investissement consiste à gérer, de manière discrétionnaire, un portefeuille diversifié de titres de créances et d'instruments du marché monétaire, émis par des émetteurs du secteur privé, public ou souverain, sans contrainte de notation. La fourchette de sensibilité au taux d'intérêt autorisée est comprise entre 0 et + 7. A titre complémentaire, il peut être exposé aux obligations hybrides, aux obligations convertibles et aux actions issues d'une conversion de ces obligations convertibles ou issues de restructuration d'obligations. Une stratégie discrétionnaire de couverture des risques actions, de taux et de change pourra être mise en place.
La stratégie ne se limite pas à du portage d'obligations ; la Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou en cas d'identification d'une augmentation du risque de défaut à terme d'un des émetteurs en portefeuille.
Le Fonds cherche à optimiser le taux actuariel moyen du portefeuille à l'échéance du 31 décembre 2032 et sélectionner les émetteurs présentant la probabilité de défaut la moins importante eu égard au rendement apporté et à l'analyse fondamentale des différents facteurs de risque inhérents à ceux-ci. L'OPCVM respecte les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

■ **de 70% à 100% en instruments de taux, du secteur privé, public ou souverain, de toutes notations ou non notés et de toutes zones géographiques, dont :**

- **de 0% à 100% en instruments de taux spéculatifs à haut rendement (dits « high yield »**, susceptibles d'offrir un rendement plus élevé en contrepartie d'un risque de défaut plus important**)** selon l'analyse de la société de gestion ou à défaut une notation jugée équivalente ou non notée. En ce qui concerne les instruments de taux, la société de gestion mène sa propre analyse crédit dans la sélection des titres à l'acquisition et en cours de vie. Elle ne s'appuie pas exclusivement ou mécaniquement sur les notations fournies par les agences de notation pour évaluer la qualité de crédit de ces actifs et met en place les procédures d'analyse du risque de crédit nécessaires pour prendre ses décisions à l'achat ou en cas de dégradation de ces titres. En cours de vie du FCP, les titres de créances et instruments du marché monétaire auront une date d'échéance, ou une date de rappel anticipé, qui ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2033.
- **de 0% à 10% sur les marchés des obligations hybrides,** de toutes notations ou non notés, de tous secteurs et de toutes zones géographiques. La date d'échéance, ou de première date de rappel anticipé par l'émetteur, ne pourra pas dépasser le 31 juillet 2033.
- **de 0% à 10% sur les marchés des obligations convertibles**, dont les actions sous-jacentes pourront être de toutes capitalisations et de tous secteurs économiques, et/ou sur les marchés actions de toutes capitalisations, de tous les secteurs, de toutes zones géographiques, pouvant uniquement être issues d'une conversion d'obligations convertibles ou d'une restructuration d'une obligation en cas de défaut notamment, et n'ayant pas vocation à être conservées à l'actif. Le risque sur les marchés actions, découlant de la conversion potentielle d'obligations convertibles, ne dépassera pas 10% de l'actif.

L'exposition cumulée aux pays émergents et aux pays hors OCDE est de 10% maximum de l'actif. Le risque de change sur des devises hors euro est de 20% maximum de l'actif. Le cumul des expositions ne dépasse pas 120% de l'actif, étant précisé que l'exposition maximale est la somme des expositions nettes à chacun des marchés (actions, taux, monétaire) auxquels le fonds est exposé (somme des positions à l'achat et des positions en couverture).

L'OPCVM est investi : 1/ En titres de créance et instruments du marché monétaire, en actions 2/ Jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger (qui ne peuvent investir plus de 10 % de leur actif en parts ou actions d'autres OPCVM, FIA ou fonds d'investissement), en fonds d'investissement constitués sur le fondement d'un droit étranger et en FIA français ou européens, répondant aux 4 critères de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier. Ces OPC pourront être gérés par KEREN FINANCE ou d'autres sociétés de gestion. Il peut également intervenir sur les :

- Contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux, de change. L'utilisation de dérivés ne doit à aucun moment entraîner un cumul des expositions représentant plus de 120% de l'actif du fonds.
- Dépôts, emprunts d'espèces, liquidités, acquisition et cession temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale
Investisseurs de détail visés : Ce produit est à destination d' investisseurs de détail qui souscrivent par le biais d'un intermédiaire, d'un distributeur ou d'une plateforme sélectionnée par la société de gestion avec lequel un accord a été signé, précisant qu'aucune rétrocession ne pourra être versée (*) et

aux investisseurs institutionnels (Caisses de Retraite, Sociétés d'assurance, Sociétés de gestion de portefeuille, banques…), recherchant une durée de placement de long terme conforme à celle du produit. Ce produit s'adresse aux investisseurs qui ne prévoient pas de retirer leur apport avant la durée de placement recommandée (la dernière VL de l'année 2032 soit le vendredi 31/12/2032), tout en acceptant le risque de variation de la valeur liquidative inhérent aux marchés de taux, d'actions et de changes concernés. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui les aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il leur présentera également les risques potentiels.

Dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL (BFCM) - 4 rue Frédéric-Guillaume RAIFFEISEN - 67000 – STRASBOURG

Conditions de souscription et de rachat : Les ordres sont centralisés chaque jour ouvré à 12 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du même jour (J). La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes, et/ou des jours de fermeture de Bourse.

Informations complémentaires : Le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement aux porteurs en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : KEREN FINANCE - 12 bis, place Henri Bergson - 75008 – PARIS – France et sont disponibles sur notre site internet www.kerenfinance.com.

Les dernières valeurs liquidatives sont accessibles sur le site internet de la société de gestion ou sur simple demande à l'adresse ci-dessus.

Vous trouverez également des informations sur les performances passées du produit au cours des 10 années passées, lorsque la donnée est disponible, et sur les calculs des scénarios de performance sur notre site internet à l'adresse wwww.kerenfinance.com.

US Person : Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons ». L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque – SRI

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conserviez le produit jusqu'à son échéance, le 31 décembre 2032. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.



Risque le plus faible ⟷ Risque le plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Ce produit a été catégorisé dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau bas et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques non compris dans l'indicateur synthétique de risque : Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative. Risque lié aux titres évalués comme « spéculatifs » : Selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation, ces titres présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative. Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Risque de contrepartie : Le risque de contrepartie correspond au risque de perte encourue en cas de défaillance d'une contrepartie à une opération financière avant son dénouement définitif. Il concerne notamment les opérations de gré à gré, les opérations temporaires sur titres et les garanties financières. Ce risque est susceptible d'affecter la valeur liquidative de l'OPCVM.

Pour plus d'information sur les risques, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire, et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.

Période de détention recommandée : Jusqu'à la date d'échéance du produit (31/12/2032) **Exemple d'investissement : 10 000 €uros**	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous partez à l'échéance du produit (31/12/2032)**
Scénarios *(Montants en EUR)*		
Minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti.** **Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Scénario de tension	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**8 210 €**	**7 040 €**
	Rendement annuel moyen	-17,91%	-4,90%
Scénario défavorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**8 790 €**	**10 140 €**
	Rendement annuel moyen	-12,14%	0,20%
Scénario intermédiaire	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**10 280 €**	**11 020 €**
	Rendement annuel moyen	2,78%	1,40%
Scénario favorable	**Ce que vous pourriez obtenir après déduction des couts**	**11 110 €**	**12 950 €**
	Rendement annuel moyen	11,12%	3,76%

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre septembre 2016 et septembre 2023

Scénario Intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre février 2015 et février 2022

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre décembre 2013 et décembre 2020

Ces scénarios ont été calculés d'après un indice de référence ou indicateur de substitution approprié.

Que se passe-t-il si Keren Finance n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le Produit est constitué comme une entité distincte de Keren Finance. En cas de défaillance de Keren Finance, les actifs du Produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du Produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du Produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux ci-dessous présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement de 10 000 euros et pour différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%).
- que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Exemple d'investissement :	10 000 €uros	
Coûts au fil du temps	**Si vous sortez après 1 an**	**Si vous partez à l'échéance du produit (31/12/2032)**
Coûts totaux	149 €	1 221 €
Incidence des coûts annuels (*)	1,49%	1,53%

(*) Indique dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,93% avant déduction des coûts et de 1,40% après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

Composition des coûts

Composition des couts			Si vous sortez après 1 an
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	0 EUR
	Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	0 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)	Frais de gestion fin. & autres coûts	0,73% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation.	73 EUR
	Coûts de transaction	0,12% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera selon les montants que nous achetons et vendons.	12 EUR
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	15% TTC de la surperformance au-delà d'une performance annualisée du fonds de 4,50%. La période de cristallisation s'étend du 01/01 au 31/12 de chaque année (hormis 1er exercice qui s'étend de la date de création du fonds au 31/12/2026). Le montant réel variera en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation du coût global ci-contre comprend la moyenne des 5 dernières années.	64 EUR

Combien de temps dois-je conserver mon investissement, et puis je retirer de l'argent de façon anticipée ?

La période de détention recommandée est jusqu'à la date d'échéance du produit (le 31/12/2032). Compte tenu de ses caractéristiques et de la nature de ses actifs sous-jacents, ce produit est conçu pour des investissements à long terme. Vous devez être prêt à rester investi jusqu'au 31 décembre 2032. Votre investissement est récupérable à tout moment, les délais de traitement sont mentionnés dans les « conditions de souscriptions et de rachats » en 2è page de ce document. Aucun frais de sortie ne vous sera facturé par Keren Finance.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (Gates) peut être mis en œuvre par la Société de Gestion. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter à la rubrique « Dispositif de plafonnement des rachats (Gates) » du prospectus, disponible sur www.kerenfinance.com.

La société de gestion a également mis en place un mécanisme d'ajustement de la valeur liquidative («Swing Pricing») afin de limiter le coût de réaménagement du portefeuille à la suite de mouvements significatifs du passif, dans le but de protéger l'intérêt des porteurs. Ainsi, La VL peut être ajustée d'un facteur d'ajustement (le «swing factor») lorsque, à une date donnée, le total des souscriptions et rachats nets dépasse un certain seuil défini par la société de gestion.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute réclamation concernant le produit ou le producteur peut être soumise à Keren Finance en nous contactant via notre site internet www.kerenfinance.com ou en écrivant à l'adresse suivante : Keren Finance - Service Conformité – 12 bis, Place Henri Bergson 75008 Paris ou par e-mail à reclamation@kerenfinance.com.

Autres informations pertinentes

- Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.
- SFDR : Cet OPCVM promeut des critères environnementaux ou sociaux et de gouvernance (ESG) au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement SFDR »). De plus amples informations sont disponibles sur notre site internet https://www.kerenfinance.com/fr/esg